Décision 09-DCC-22 du 20 juillet 2009

relative à la prise de contrôle conjoint de la société Groupe Arthur Bonnet par les sociétés Snaidero et Nobilia

Posted on: 09 septembre 2009 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Nobilia Werke J Stickling, Snaidero Rino SpA
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	FBD International

Lire

le texte intégral de la décision 196.23 Ko